

Fiche de présence :

Nom prénom	Présent	Nom prénom	Présent	Nom prénom	Présent
BERTHON Patrick	X	GUYONNET Jean Pierre	X	THION Denis	X
BOULLIER Jean Pierre	X	HEMELSDAEL Philippe	X	THULLIER Philippe	X
CHEVALLIER Philippe	X	MAGNIN Chrystèle	AE	VOISE Yannick	X
DUBUC Gérard	X	PERONNET Mireille	X		
GESSAT Gilbert	AE	SCHEEPERS Annick	X		

Secrétaires de séance : *Patrick BERTHON, Denis Thion***ORDRE DU JOUR**

1. Désignation de 2 secrétaires de séance : Patrick BERTHON, Denis THION
2. Validation compte-rendu du Conseil Municipal du 19 juin 2019
3. Réunions extérieures
 - Communauté de Communes Val de Sully
 - i. Conseil communautaire du 2 juillet
 - OPAH : Le Conseil communautaire s’est prononcé sur la validation du plan d’actions de l’OPAH. Pour mettre en œuvre cette opération, le recrutement d’un animateur est proposé pour 3 ans. Une subvention de l’ANAH est allouée sur la durée de l’opération pour assurer la mission de suivi et d’animation
 - Opération « coup de pouce mobilité »: Ce projet a pour vocation de louer des véhicules électriques pour un temps donné sur des horaires de travail afin de permettre aux personnes en difficulté d’insertion de pourvoir les emplois sur le territoire communautaire, mais également sur le giennois et l’orléanais, et pour un temps limité et à un coût réduit. Coût de l’opération: 40 000€, dont subventions CGET de 17 000 € et ville de Sully 4 000 €.
 - Renouvellement de la convention entre la Communauté de Communes et l’Etat pour l’aire d’accueil des gens du voyage, permettant ainsi l’obtention d’une aide de 20 000€ pour 2019.
 - Répartition du FPIC 2019 avec une prise en charge de 100% par la Communauté de Communes.
 - Attribution d’une subvention de 7 395€ (0,30€/habitant) à la couveuse d’entreprises PES45. La Couveuse d’Entreprises est un dispositif qui aide un porteur de projet à créer son entreprise en la testant avant son installation. Cette étape permet d’encadrer le parcours du créateur d’entreprise, en l’accompagnant sur des aspects administratifs.
 - ii. Conseil communautaire du 30 juillet
 - Attribution des fonds de concours (14 dossiers validés)
 - Attribution d’une subvention de 5 000€ à Up Fitness (salle de sport à Sully) dans le cadre de l’aide aux TPE. Il s’agit d’un projet portant sur la transformation de locaux existants en une salle de fitness, l’achat de matériel de fitness et de musculation.
 - Attribution d’une aide économique (dans le cadre de CAP développement) de 48 848€ (soit 10%, montant identique versé par la région) à l’entreprise Hussonois pour le développement de son activité.
 - Convention d’autorisation de travaux et d’accès aux parcelles dans le cadre du programme de restauration des rivières. Le programme pluriannuel de

restauration et d'entretien des rivières du Sullias (2017-2021) fait l'objet d'un Contrat Territorial Milieux Aquatiques. Dans ce cadre, une consultation pour des travaux de restauration du lit et de rétablissement de la continuité écologique des rivières du Sullias pour l'année 2019 a été lancée.

- Syndicat des eaux: Monsieur Thion explique que des décisions modificatives ont été prises pour rééquilibrer les budgets eau et assainissement et intégrer le FCTVA. La rénovation de la conduite d'eau entre St Martin et Germigny s'est bien déroulée sans trop de contraintes pour les usagers (coût 61 000 € HT). Le rapport provisoire pour l'étude patrimoniale fait état de la mise en place de compteurs de sectorisation permettant de mieux contrôler l'écart entre le volume d'eau distribué et le volume consommé (amélioration du rendement).
- Syndicat Scolaire (SIRIS) : Un conseil syndical a eu lieu le 28 juin pour préparer la rentrée 2019-2020 :
 - i. Ajustement du personnel pour la rentrée
 - ii. Tarifs : augmentation de 0,20 € du prix repas passant ainsi à 3,50 € et maintien du tarif garderie
 - iii. Projet numérique (projet d'équipements de tablettes pour les écoles): convention signée, câblages réalisés cet été dans les écoles. A ce jour, le matériel n'a pas été livré.
 - iv. Pour le mois de de septembre, les repas seront préparés à l'extérieur en raison de l'indisponibilité du personnel
- SICTOM: Madame Peronnet informe qu'un avenant au marché de recyclables a été signé pour acheminer les déchets vers la nouvelle usine de tri à compter du 1^{er} novembre prochain. Il a été demandé d'autre part à l'entreprise en charge des ramassages du tri sélectif de passer plus souvent.

Des panneaux solaires seront installés sur le site de St Aignan des Gués. Le rapport d'activité du Sictom met en évidence l'augmentation des apports des particuliers en déchetterie. Un projet d'un tri supplémentaire du tout-venant avant l'acheminement à St Aignan est prévu.
- PETR: Monsieur Dubuc informe l'assemblée du dispositif Rézo Pouce avec un retour d'expérience du PETR Montargois sur un auto stop encadré qui permet aux habitants de se déplacer plus facilement, gratuitement et en sécurité.

4. Commissions :

- Appel d'offres et travaux :
 - i. Aménagements de sécurité au carrefour rue du Moulin: 5 entreprises ont répondu (BSTP, Eurovia, TPL, TPVL, Vauvelle). L'entreprise Eurovia a obtenu le marché pour un montant de 77 750.12 € TTC. (délibération 2019-32). Un avenant en plus-value pour la maîtrise d'œuvre est nécessaire pour intégrer le volet paysager du projet: délibération 2019-35
 - ii. Parking et chemin du Grand clair: 3 entreprises ont répondu (Sarl Bonneau, TPL, TPVL) L'entreprise TPL a été retenue pour un montant de 32907.00 € TTC. (délibération 2019-33). Le dossier de permis d'aménager a été déposé et le conseil autorise Monsieur Berthon à le signer dès son retour. Délibération 2019-30.
- Des travaux de curage des fossés sont prévus au mois de septembre (route de St Martin,, Ordereaux, Grand Clos, route de Bussy (entre carrefour Roland et route de la Noue) Grand Clair.
- Cimetière: Divers aménagements sont prévus. Il reste à en chiffrer le montant (Support vélos, jardinières, bancs, bacs tri, panneaux affichage, galets sous préau).

5. Projets en cours :

- PLU: le dossier est revenu de la préfecture et la publicité est faite depuis le 19 août. Il est opposable 1 mois après la publicité.

- Périmètre délimité des abords de l'Oratoire: l'arrêté préfectoral du 16 juillet 2019 a été reçu en mairie.
- Sécurisation école:
 - i. Films opaques sont prévus (école et cantine): L'entreprise Riguet a été retenue pour un montant de 1 292 € HT (délibération 2019-34).
 - ii. L'entreprise Irali est en cours d'installation du visiophone et de l'alarme silencieuse.
- Logement communal: un dossier de déclaration préalable pour la réfection de la toiture du garage a été déposée et le conseil autorise Monsieur Berthon à le signer dès son retour (délibération 2019-33).
- Eclairage public: Le conseil est en attente d'une proposition de maîtrise d'œuvre du cabinet INERGIE pour la réalisation de travaux ainsi que d'un devis pour la préparation du dossier de demande de subvention auprès du département. Madame Peronnet demande que l'éclairage de l'Oratoire soit inclus dans ce projet. Monsieur le Maire a demandé à l'entreprise Isi Elec de remettre en état l'éclairage actuel.
- Oratoire: la musique permanente a été installée début août.
- Aménagement de la salle de la tour en « tour du livre »: une proposition d'aménagement est prévue début septembre.

6. Divers :

- Bibliobus: il s'installera une fois par mois à partir de septembre. Le conseil propose le 3^{ème} mardi du mois de 16h30 à 19h.
- Les tarifs pour 2020 ont été votés.
- Compteurs Linky: suite à une demande d'administrés, il est porté à la connaissance des Germignons qu'il leur est possible de refuser l'installation du compteur Linky à condition de l'avoir signifié à ENEDIS par courrier. Ce refus reste sous la responsabilité de l'usager, la commune n'ayant pas la compétence pour intervenir à quelque niveau que ce soit. Il s'agit d'une démarche individuelle.
- Plan Prévention Risque Nucléaire: les Germignons vont recevoir en septembre un courrier afin qu'ils retirent les pastilles d'iode qui ne seront à utiliser qu'en cas de déclenchement d'une alerte sur demande de la préfecture relayée par la commune.
- Food Truck: une demande d'installation d'un food-truck (spécialité pâtes fraîches) le samedi soir et/ou dimanche soir. Proposition de formule repas. Le conseil municipal est favorable à cette initiative. Démarrage potentiel au 1^{er} trimestre 2020.
- Comice: Monsieur le Maire souhaite remercier les bénévoles en les invitant à un vin d'honneur prochainement. Le « stand » Germigny a été particulièrement apprécié lors du comice.
- Gens du voyage: un arrêté municipal a été pris en février dernier pour interdire leur stationnement sur la commune et les obliger à s'installer sur l'aire prévue à Sully sur Loire.
- Poubelles: Monsieur Guyonnet interpelle les élus par rapport aux poubelles laissées cet été au niveau du tri. Monsieur le Maire demande à Madame Peronnet de se renseigner auprès du Sictom de la possibilité d'intégrer une borne dans la colonne pour effectuer un paiement par carte bancaire pour ceux qui ne disposent pas de carte d'abonnement pour évacuer les ordures ménagères des camping caristes.
- Ponts sur la Bonnée : Monsieur Boullier informe le conseil qu'un trou se forme sur le pont de Cormin. Madame Peronnet note que les herbes sont de plus en plus envahissantes sur les ponts. Monsieur le Maire se charge de demander à la Communauté de Communes s'il y a possibilité de faire un audit groupé des ponts. Par ailleurs, le pont Roland est interdit aux poids lourds, mais il n'est pas indiqué sur la route départementale que les poids lourds ne doivent pas s'engager. Mr Le Maire contactera la commune de St Martin pour remédier à cette problématique.
- Monsieur Dubuc est étonné du manque de publicité pour le comice à Sully sur Loire. Il s'interroge des dates des messes sur Germigny et du devenir de la maquette de l'oratoire

réalisée pour le comice. D'autre part, il fait part des aboiements d'un chien la nuit dans le bourg.

- Monsieur Thion demande que des panneaux « interdit de fumer » soient achetés pour les installer au niveau des jeux du Grand Clair.

Séance levée à 20h 40